

5 août 2014

PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi le 5 août 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Jasmin, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller

Absent : M. Marc Gilbert, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Six résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Prière

1. Ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Adoption du procès-verbal de séance du 8 juillet 2014;
- 3.1 Suivi au procès-verbal;
4. Approbation des comptes payables, Rapport des dépenses durant le mois;
5. Correspondance;
6. Avis de motion 2014-410 modification du règlement 2006-282 de zonage avec le premier projet;
7. Avis de motion 2014-411 modification du règlement 2006-286 permis et certificat;
8. Avis de motion 2014-412 modification du règlement 2006-284 de lotissement;
9. Dépôt de l'entente avec la SPA des Cantons;
10. Dépôt de l'entente concernant le chemin Mitchell et Skebreen avec la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford;
11. Voirie;
12. Achat d'une débrousailluse;
13. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
14. Point d'eau rue Principale Ouest;
15. Suivi : Comités
16. Affaires nouvelles;
17. Période de questions;
18. Levée de la session.

2014-08-111

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel et résolu,

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que lu; et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

-Une résidente mentionne que son voisin est très dérangeant avec les réparations sur ses véhicules, il débute tôt le matin et cela s'éternise jusqu'à tard le soir. Une fois de temps en temps cela peut être acceptable mais pas comme maintenant à presque tous les jours et il laisse sur le terrain plein de pièces d'autos.

M. le maire répond et appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2014-08-112

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2014

Considérant que tous et chacun des membres du conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal du 8 juillet 2014;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Maurice Boudreau et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière du 8 juillet 2014 soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal: tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3.1. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

ENSEIGNE : Nous sommes en attente de l'enseigne Protégeons nos enfants offerte par les Agricultrices de l'Estrie

Terrain M. Hamann : Le terrain est vendu à un particulier.

2014-08-113

4. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : M. Réal Vel

Appuyé par : M. Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

02-110 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9539.12
02-220 SÉCURITÉ PUBLIQUE	17422.32
02-320 TRANSPORT	28683.27
02-414 HYGIÈNE DU MILIEU/DÉCHETS DOMESTIQUES	6256.81
02-610 AMÉNAGEMENT URBANISME	3416.38
02-700 LOISIRS ET CULTURES	500.00
02-900 ADMINISTRATION	
03-000 AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	
SOUS TOTAL	65817.90
Remise fédérale	

Remise provinciale	
Ristourne à réclamer (TPS)	1581.07
Ristourne à réclamer (TVQ)	1980.87
Remboursement client au crédit	
Total	69379.84

Rapport des dépenses durant le mois de juillet 2014 :	0\$
Salaires déboursés à la séance au 5 août 2014 (Administration, voirie, urbanisme et épuration, conseil, élection)	3 338.67\$
Salaires déboursés durant le mois de juillet 2014	5 295.67\$
GRAND TOTAL	78 014.18\$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2014-08-114

5.1 INSCRIPTION AU COLLOQUE DE L'ADMQ-ESTRIE LE 18 SEPTEMBRE 2014

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR PATRICE BRIEN

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'inscription de Mme Majella René au colloque de l'ADMQ-Estrie qui se tiendra le 18 septembre 2014 au Lac Drolet;
Que les frais de déplacement lui seront remboursés sur preuve justificative;
Que le frais d'inscription de quatre-vingt-cinq dollars (85,00\$) soit prise à même le budget formation;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-08-115

5.2 FÊTE DU VILLAGE ORGANISÉE PAR LE CENTRE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ÉRABLES

PROPOSÉ PAR : JACQUES JASMIN
APPUYÉ PAR : MAURICE BOUDREAU
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle va contribuer pour la somme de cinq cent dollars (500,00\$) à la Fête de la famille du 23 août prochain;
Que la dépense sera prise à même le budget contribution aux organismes;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2014-08-116

6. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2014-410

Monsieur le conseiller Réal Vel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2014-410 modifiant le règlement de zonage 2006-282 dans le but de:

- Transférer la partie du lot 2 238 508 présent dans la zone P-3 vers la zone R-2 ;
- De permettre l'usage « habitation bifamiliale isolée » dans la zone R-6 sous conditions;
- D'autoriser les conteneurs et remorques comme bâtiments accessoires sous conditions en zone agricole.

Mme René a fait la lecture du premier projet et demande une dispense de lecture pour les prochaines étapes.

2014-08-117

6.1 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2014-410 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-282 DE LA MUNICIPALITÉ.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Réal Vel
appuyé par Jacques Jasmin
et résolu

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2014-410 conformément à l'article 125 de la Loi;
- de fixer au 3 septembre 2014 à 19 heures, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-08-118

7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2014-411

Monsieur le conseiller Patrice Brien donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2014-411 modifiant le règlement 2006-286 sur les permis et certificats dans le but :

- D'exiger un certificat d'autorisation pour toutes les zones comprises dans le périmètre d'urbanisation #1 correspondant au village
- De retirer le pourcentage (40% et plus) exigé pour la demande d'un certificat d'abattage d'arbre dans les zones agricoles, agro-forestières dynamiques, agro-forestières et îlots déstructurés;

Mme René a fait la lecture du premier projet et demande une dispense de lecture pour les prochaines étapes.

2014-08-119

8. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 2014-412

Monsieur le conseiller Réal Vel donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2014-412 modifiant le règlement de lotissement 2006-284 dans le but :

- corriger une disposition concernant la superficie des lots situés dans un îlot déstructurés

- d'ajouter une disposition concernant les accès aux chemins public dans les îlots déstructurés de type 1

Mme René a fait la lecture du premier projet et demande une dispense de lecture pour les prochaines étapes.

2014-08-120

8.1. ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 2014-412 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2006-284 DE LA MUNICIPALITÉ.

Adoption du PREMIER projet de règlement no 2014-412 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2006-284 de la municipalité.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Patrice Brien
appuyé par Réal Vel
et résolu unanimement

- d'adopter par la présente le PREMIER projet de règlement numéro 2014-412 conformément à l'article 125 de la Loi;
- de fixer au 3 septembre 2014, à 19 h, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le PREMIER projet de règlement.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-08-121

9. ENTENTE POUR LE CONTRÔLE DES ANIMAUX SUR APPEL AVEC LA S.P.A DES CANTONS

Considérant que nous avons besoin d'un contrôleur animalier sur notre territoire;

Considérant que la S.P.A. des Cantons offre ce service ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe la proposition d'entente déposée par la S.P.A des Cantons;

M. le maire demande le vote : M Patrice Brien est contre et tous les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

Les membres du conseil vont étudier la possibilité de trouver une solution sur notre territoire.

2014-08-122

10. ADOPTION DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE SHEFFORD ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL
APPUYÉ PAR JACQUES JASMIN
ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle signe l'entente avec la municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford concernant l'entretien d'été du chemin Mitchell et chemin Skebereen;
Que le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle la dite entente.

M. le maire demande le vote : M Patrice Brien est contre et tous les autres sont d'accord.

Résolution adoptée à la majorité des conseillers présents

11. VOIRIE

Dos d'âne : Le dos d'âne installé sur la rue des Érables restera là malgré les commentaires de certains résidents

Creusage de fossés : Les fossés sont terminés. M. Brien mentionne qu'il a remarqué que dans le 9^e rang Est un secteur ne semble pas bien s'écouler. A vérifier

2014-08-123

12. ACHAT D'UNE DÉBROUSAILLEUSE

Considérant que notre débroussailleuse est défectueuse et qu'elle ne peut être réparée;

PROPOSÉ PAR RÉAL VEL

APPUYÉ PAR DENIS VEL

ET Résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition d'une débroussailleuse pour remplacer celle défectueuse;
Que la soumission pour une débroussailleuse de marque STIHL modèle FS240 numéro de série 177842716 de Pièces d'Auto Ferland inc soit retenue au montant de six cent trente-neuf et quatre-vingt-quinze dollars (639.95\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

13. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Relâche en juillet.

14. POINT D'EAU RUE PRINCIPALE OUEST

Considérant que nous avons reçu une demande des Industries Bonneville en relation avec leur besoin en eau pour leur couverture d'assurance.

Considérant que nous avons besoin de connaître exactement les exigences de leur compagnie d'assurance nous mandats Mme René pour leur faire parvenir une lettre à cet effet.

15. SUIVI : COMITÉ

Nous continuons nos démarches pour un service de garde dans notre municipalité.

2014-08-124

15. AFFAIRES NOUVELLES **15.1 DÉVIRE : RUE VALLIÈRES**

PROPOSÉ PAR JACQUES JASMIN

APPUYÉ PAR RÉAL VEL

ET résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prépare une entente de servitude sur le lot 2 457 364 de M. Urbain Lagrandeur pour l'implantation d'une devire pour tous les véhicules outils;

Que cette servitude sera notariée à nos frais;

Que le maire et la directrice-générale et secrétaire-trésorière sont autorisés à signer tous les documents jugés utiles pour cette entente;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une résidente demande si les Industries Bonneville s'impliqueront financièrement dans l'installation du réservoir d'eau prévu dans le secteur Principale Ouest?
- Un résident demande si quelqu'un avait remarqué si le nouveau gazébo a été utilisé?
- M. Jean-Pierre Brien remercie les membres du conseil pour le budget supplémentaire au comité Village et Campagne Fleuri;
- Un résident fait remarquer que l'écoulement de l'eau du 9^e rang Ouest se fait en plein centre. Est-ce le grattage qui est en cause?
- Un résident mentionne que le fauchage du Chemin Grande ligne laisse vraiment à désirer. C'est le MTQ qui le fait peut-être aviser les responsables.
- Un résident trouve que le choix des bacs (bleu et vert) pour le parc n'est pas approprié. Il y a très peu de vidange un demi-sac orange au deux semaines.

M. Coutu répond aux résidents.

2014-08-125

25. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 21 h 05.

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »

13 août 2014

PROVINCE DU QUÉBEC Municipalité de Sainte-Anne-De-La-Rochelle

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mercredi le 13 août 2014 à 19 h 00 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire
M. Patrice Brien, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Maurice Boudreau, conseiller
M. Marc Gilbert, conseiller

Absents : M. Jacques Jasmin, conseiller et M. Réal Vel, conseiller.

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu et signé la convocation de la séance extraordinaire et renonce au délai requis par le CM.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Une résidente est présente.

2014-08-126

1. RÉOLUTION POUR OFFRIR UN SERVICE DE SURVEILLANCE

Considérant que nous avons été contactés par M. Paul Lessard, directeur de l'École Notre-Dame-des-Érables pour implanter un service de surveillance pour les élèves de l'École Notre-Dame-des-Érables;

Considérant que nous voulons offrir aux résidents de la municipalité un service de surveillance pour leur faciliter l'accès au milieu scolaire;

Considérant que nous voulons aider les jeunes familles à demeurer sur notre territoire et que ce service semblerait un atout supplémentaire ;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par Patrice Brien que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle entreprenne les démarches nécessaires pour la mise en place d'un service de surveillance à l'École Notre-Dame-des-Érables;

Que M. Louis Coutu et Mme Majella René soient autorisés à négocier les modalités d'implantation avec les organismes ainsi que les intervenants pour le démarrage du service de surveillance à l'École Notre-Dame-des-Érables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2014-08-127

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Vel que la séance extraordinaire soit fermé. Il est 19 h 55

Mme Majella René, gma 1
dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu maire
« en signant le présent procès-verbal le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions»